

Tout savoir sur les élections européennes du 9 juin 2024



Tout savoir sur les élections européennes du 9 juin 2024

Informations importantes concernant les modalités de vote

Impression par les électeurs des bulletins de vote non fournis par certaines listes candidates

À l'occasion de ce scrutin, seules 20 listes sur 38 ont fait le choix de fournir des bulletins de vote pour les mairies du Gers.

En conséquence, les électeurs qui souhaiteraient voter pour une liste n'ayant pas fourni de bulletins en mairie, doivent se rendre sur le site internet du parti concerné pour y télécharger et imprimer eux-mêmes le bulletin de vote.

Pour être valides, ces bulletins devront :

Être imprimés en noir et blanc ;

Sur papier blanc, à partir des modèles produits par les listes de candidats et validés par la commission de propagande ;

Ne comporter aucune mention manuscrite.

À titre d'information, les listes suivantes n'ont pas fourni de bulletins via la commission départementale de propagande pour les mairies du Gers :

n° 1 – « Pour une humanité souveraine »

n° 2 – « Pour une démocratie réelle : décidons nous-mêmes ! »

n° 7 – « Free Palestine »

n° 9 – « Parti révolutionnaire communistes »

n° 10 – « Parti pirate »

n° 12 – « PACE - Parti des citoyens européens, pour l'armée européenne, pour l'Europe sociale, pour la planète ! »

n° 16 – « Paix et décroissance »

n° 17 – « Pour une autre Europe »

n° 20 – « Changer l'Europe »

n° 23 – « Pour le pain, la paix, la liberté ! présentée par le parti des travailleurs »

n° 25 – « Non ! Prenons-nous en mains »

n° 26 – « Forteresse Europe - Liste d'unité nationaliste »

n° 28 – « Non à l'UE et à l'OTAN, communistes pour la paix et le progrès social »

n° 30 – « France Libre »

n° 32 – « La ruche citoyenne »

n° 34 – « Défendre les enfants »

n° 36 – « Démocratie représentative »

n° 38 – « Liberté démocratique française - la liste citoyenne pour les citoyens »

Horaires des bureaux de vote

Dans le Gers, tous les bureaux de vote seront ouverts **de 8h00 à 18h00**.

Informations sur le vote par procuration

<https://lejournaldugers.fr/article/76135-tout-savoir-sur-les-elections-europeennes-du-9-juin-2024>

Si vous savez d'ores et déjà que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous avez la possibilité de donner procuration à une autre personne pour que celle-ci vote à votre place.

Depuis le 12 avril, il est possible d'effectuer sa demande de procuration de manière totalement dématérialisée. Pour cela, vous devez disposer de la nouvelle carte d'identité, posséder une identité numérique certifiée France Identité et donner procuration pour les élections européennes uniquement.

Vous pourrez ensuite effectuer la demande de procuration 100 % en ligne grâce au télé-service « Maprocuration » sur le site www.maprocuration.gouv.fr, si vous donnez procuration pour les élections européennes uniquement. A l'issue de votre demande, vous pourrez directement valider votre identité via l'application France Identité, sans avoir à vous déplacer.

Si vous ne disposez pas d'une identité numérique certifiée via France Identité, vous pouvez déposer votre demande de procuration de manière dématérialisée via le télé-service www.maprocuration.gouv.fr. Il faudra ensuite impérativement faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Vous devrez alors être muni(e) d'une pièce d'identité et présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

Cette vérification d'identité est justifiée par l'importance et la sensibilité de la démarche de procuration : en donnant procuration, l'électeur donne son vote à un autre citoyen. C'est pour cela que seule l'identité numérique certifiée, qui permet d'attester de votre identité de manière très sécurisée, est acceptée en alternative au déplacement.

Quelques chiffres clés

Nombre d'électeurs inscrits dans le Gers

148 125 électeurs inscrits en 2024 contre 145 082 en 2019.

511 bureaux de vote dans le Gers.

Changements par rapport à l'élection européenne de 2019 en matière de réorganisation des bureaux de vote :

Auch : 16 bureaux de vote seront déployés (14 précédemment) au sein de 4 sites.

Gimont : 3 bureaux de vote seront déployés (2 précédemment).

Riscle : 2 bureaux de vote seront déployés (3 précédemment).

Taux de participation dans le Gers aux précédentes élections européennes de 2019 : 58,43 %.

Les taux de participation dans le Gers à 12h00 et 17h00 seront diffusés sur les compte Facebook (@prefet.du.gers) et X de la préfecture (@Prefet32).

Informations utiles

Où consulter le programme des candidats ?

Pour favoriser l'information des électeurs, le ministère de l'intérieur et des outre-mer publie les professions de foi fournies par les candidats. Ces documents ne peuvent, en aucun cas, être utilisés comme bulletins pour voter. Les listes de candidats sont présentées dans l'ordre des panneaux d'affichage.

Pour garantir l'information de tous, les professions de foi sont disponibles en version facile à lire et à comprendre et peuvent être écoutées.

Programme des candidats aux élections

Où retrouver les résultats des précédentes élections ?

Ils sont disponibles sur le site du ministère de l'intérieur et des outre-mer :

www.elections.interieur.gouv.fr à la rubrique « Résultats de toutes les élections »

Suivre les résultats le 9 juin 2024

Les résultats provisoires seront publiés sur le site internet du ministère de l'intérieur et des outre-mer (consultation uniquement) à partir de 20h00 à l'adresse :

<https://www.resultats-elections.interieur.gouv.fr/europeennes2024/>

Liens ressources

Site internet des services de l'État dans le Gers : www.gers.gouv.fr (rubrique « Elections européennes » en actualité).

Pour vérifier sa situation électorale, trouver son bureau de vote, donner procuration ou , s'inscrire sur les listes électorales pour les prochaines élections : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur les élections européennes :

Pour des réponses aux questions posées sur l'UE : https://lejournaldugers.fr/ance.representation.ec.europa.eu/les-decodeurs-de-leurope_fr

Pour un accès Facile à lire et à comprendre (FALC) : <https://elections.europa.eu/fr/easy-to-read/>